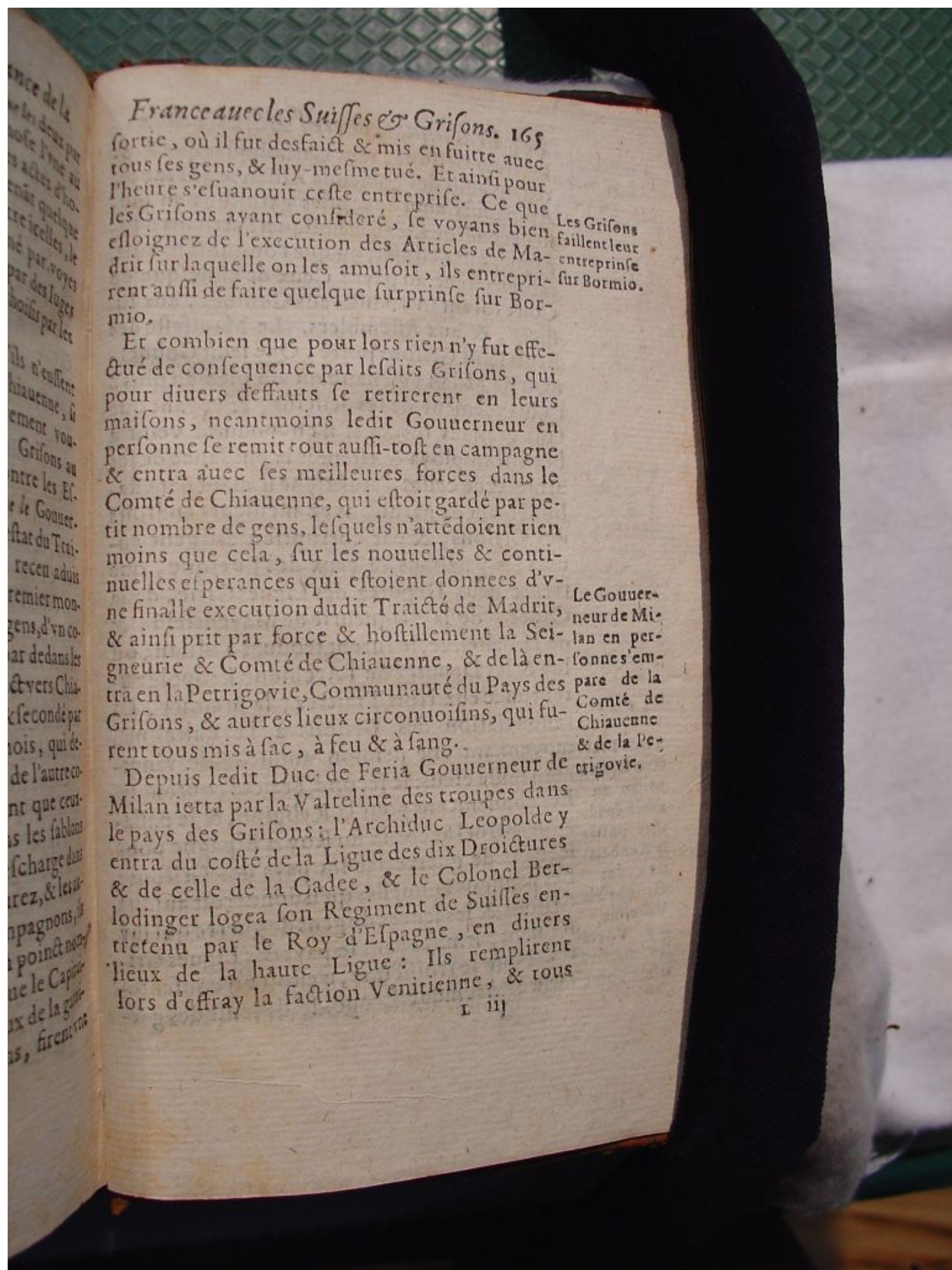
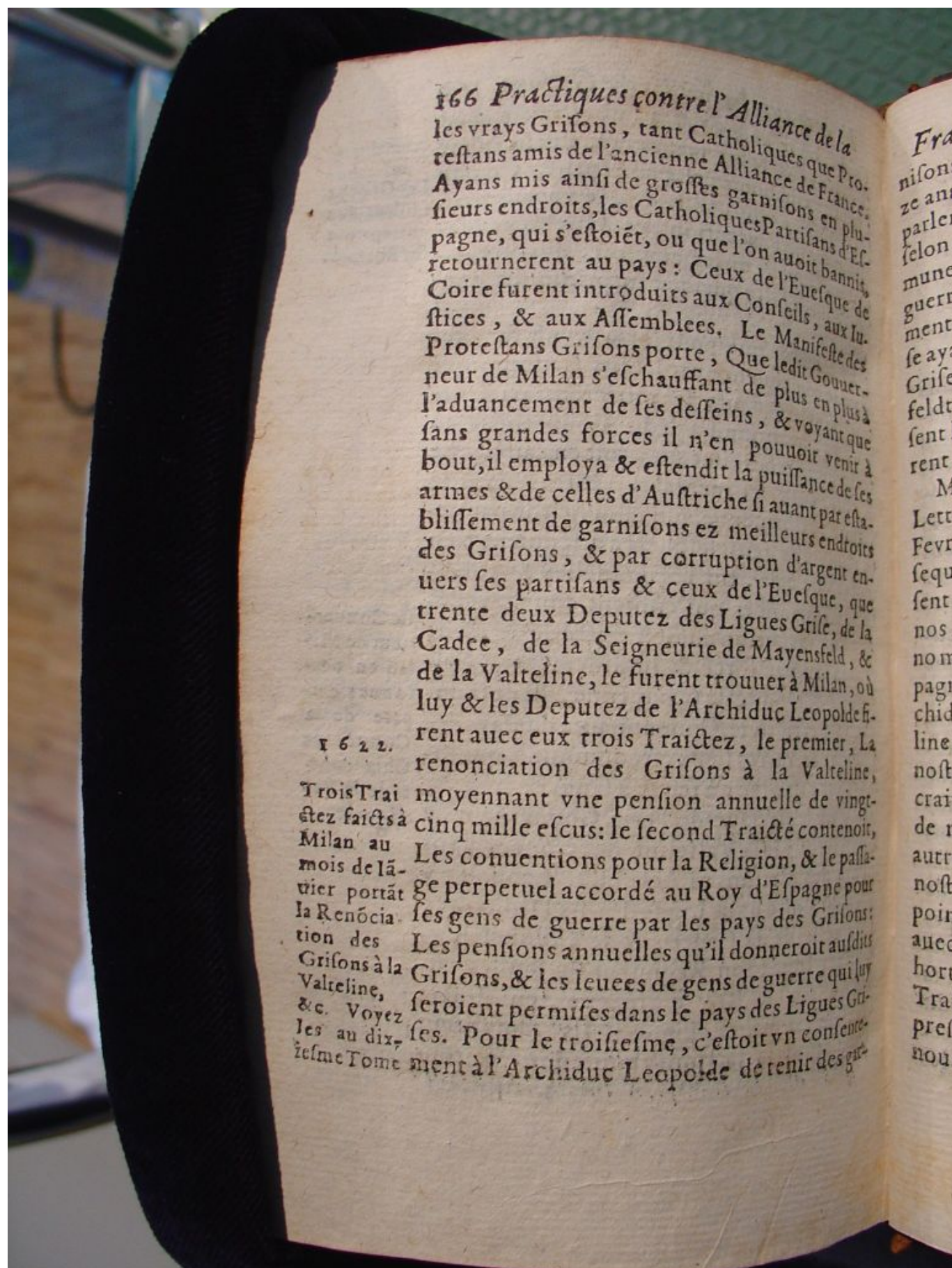




Memoires_166.jpg



France avec les Suisses & Grisons. 167

nifons dans Coire & Mayensfeldt durant dou-
ze ans. Bref, ledit Duc de Feria fit chanter,
parler, escrire & signer les Deputez Grisons
selon comme il voulut, & fit faire aux Com-
munes Grisonnes, oppressees par ses gens de
guerre, tout ce que bon luy sembla : Tel-
lement que les Ambassadeurs de France en Suif-
se ayant rescrit aux Deputez des deux Liges
Grise, de la Cadée, & Seigneurie de Maiens-
feldt (assemblez à Zant) afin qu'ils ne ratifias-
sent lesdits Traictez faicts à Milan, ils receu-
rent d'eux ceste response.

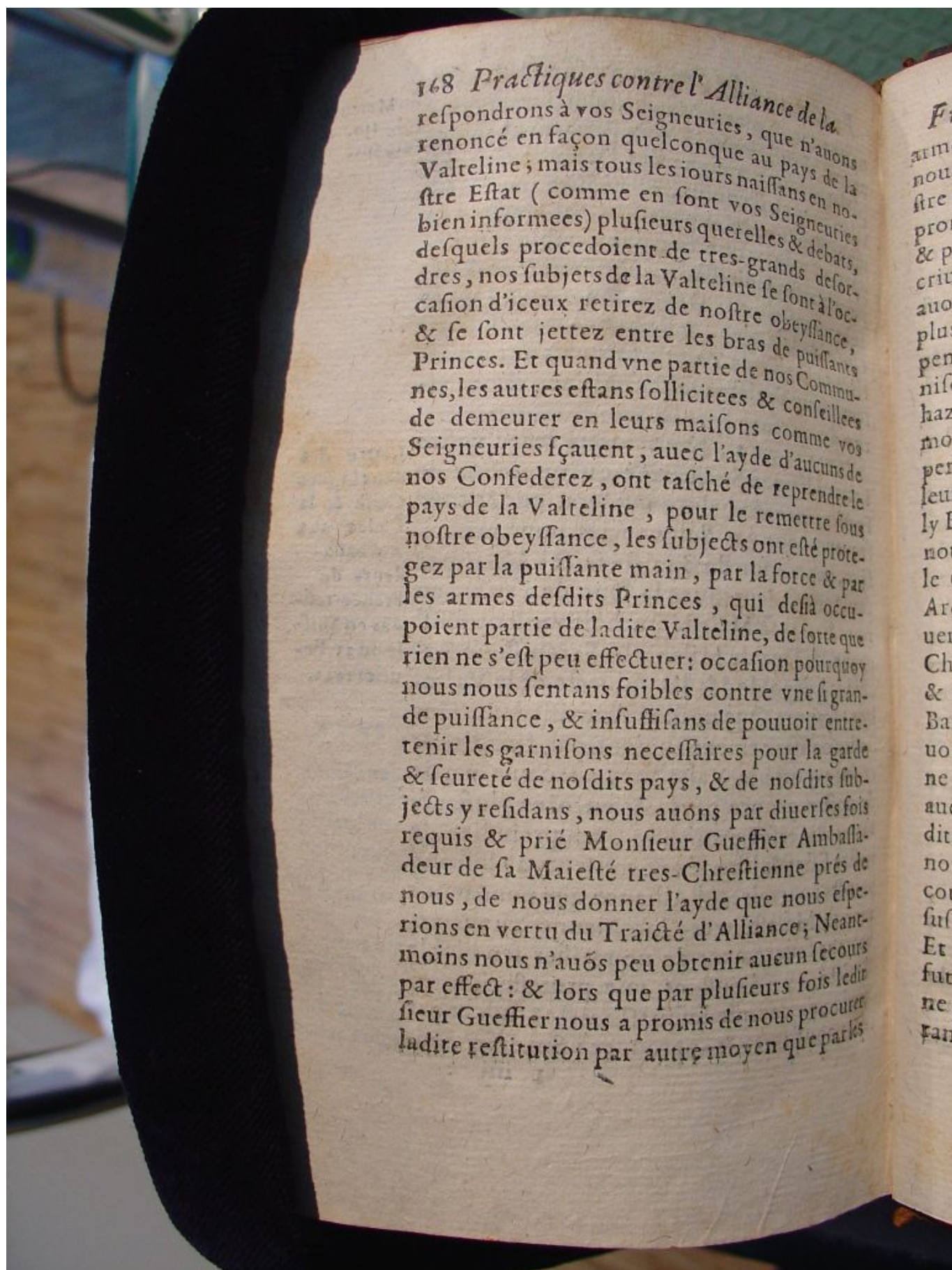
MESSIEURS, Nous auons receu vostre
Lettre, dattee à Soleurre le quatorziesme de
Fevrier, & entendu les considerations & con-
sequences que vos Seigneuries nous propo-
sent, pour raison du Traicté faict à Milan par
nos Ambassadeurs avec le Duc de Feria, au
nom & pour sa Maiesté Catholique Roy d'Es-
pagne, & Duc de Milan, le Serenissime Ar-
chiduc Leopold, & les subjects de la Valteline ;
sçauoir, Que nosdits Ambassadeurs sans
nostre consentement auoient par timidité &
crainte quitté la Valteline, avec vne partie
de nostre propre pays, & encores plusieurs
autres diuerfes promesses, au preiudice de
nostre Estat & liberté, & consenty à plusieurs
poincts contraires à l'Alliance que nous auons
avec sa Maiesté tres-Chrestienne, nous ex-
hortans seuerement de ne ratifier semblable
Traicté, y adioustant vne protestation ex-
presse, en cas que lesdits Traictez fussent par
nous confirmez & approuuez : Surquoy nous

i iij

du Mereure
fol. 130. &
suiuans.

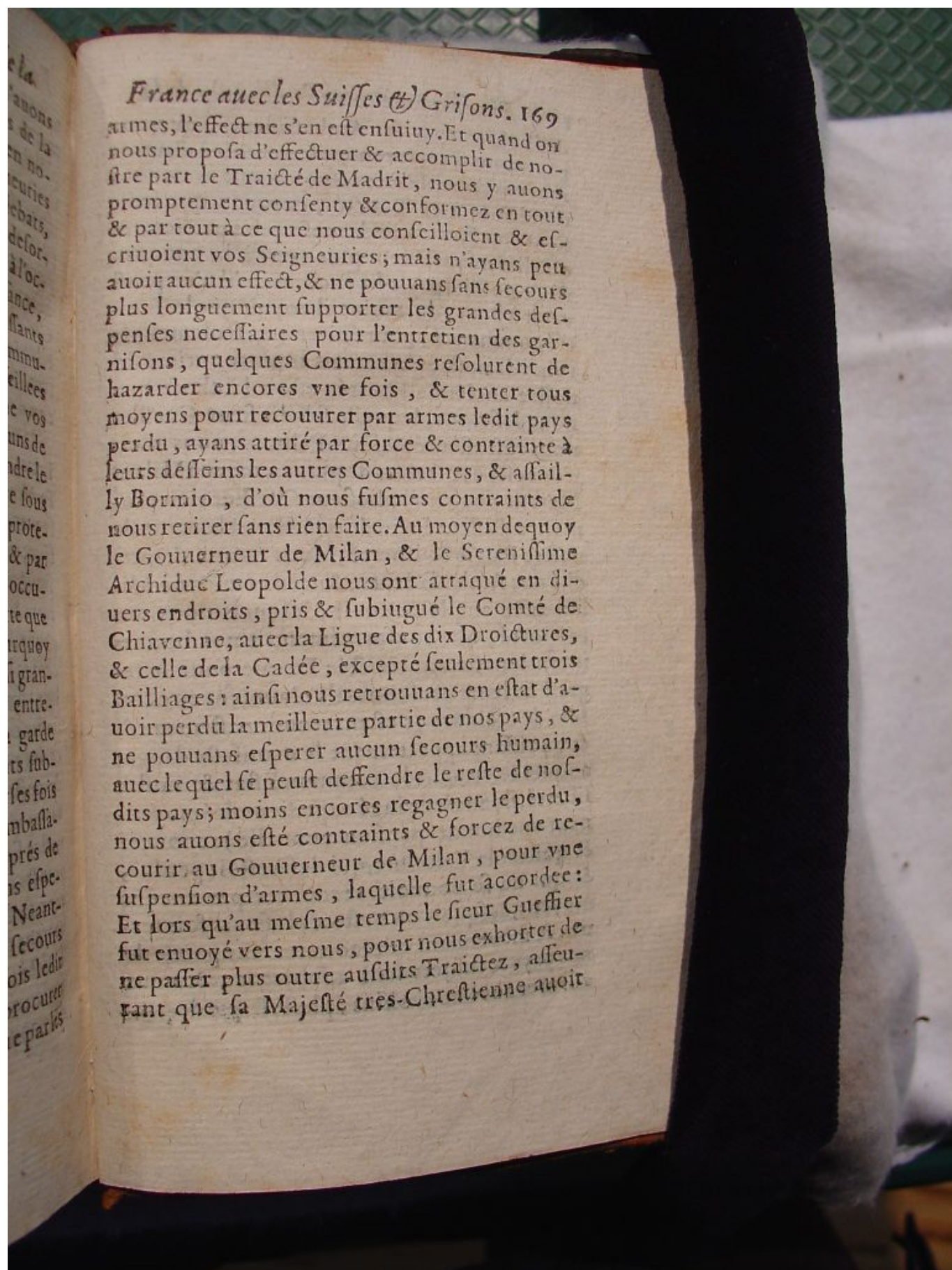
Lettre des
deux Liges
Grise & la
Cadée aux
Ambassa-
deurs de
France resi-
dās en Suif-
se du 21. Fe-
urier 1621.

Memoires_168.jpg

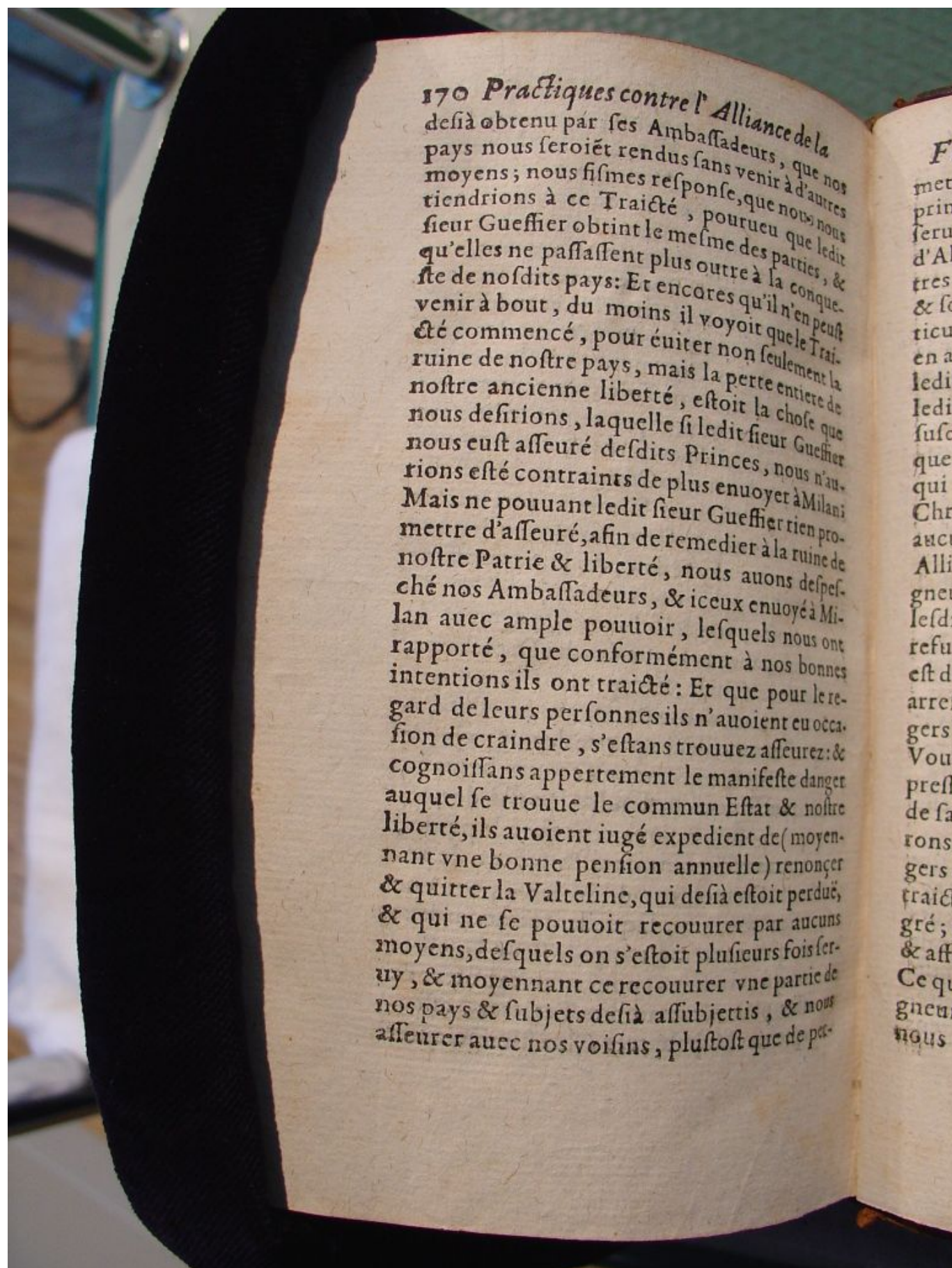


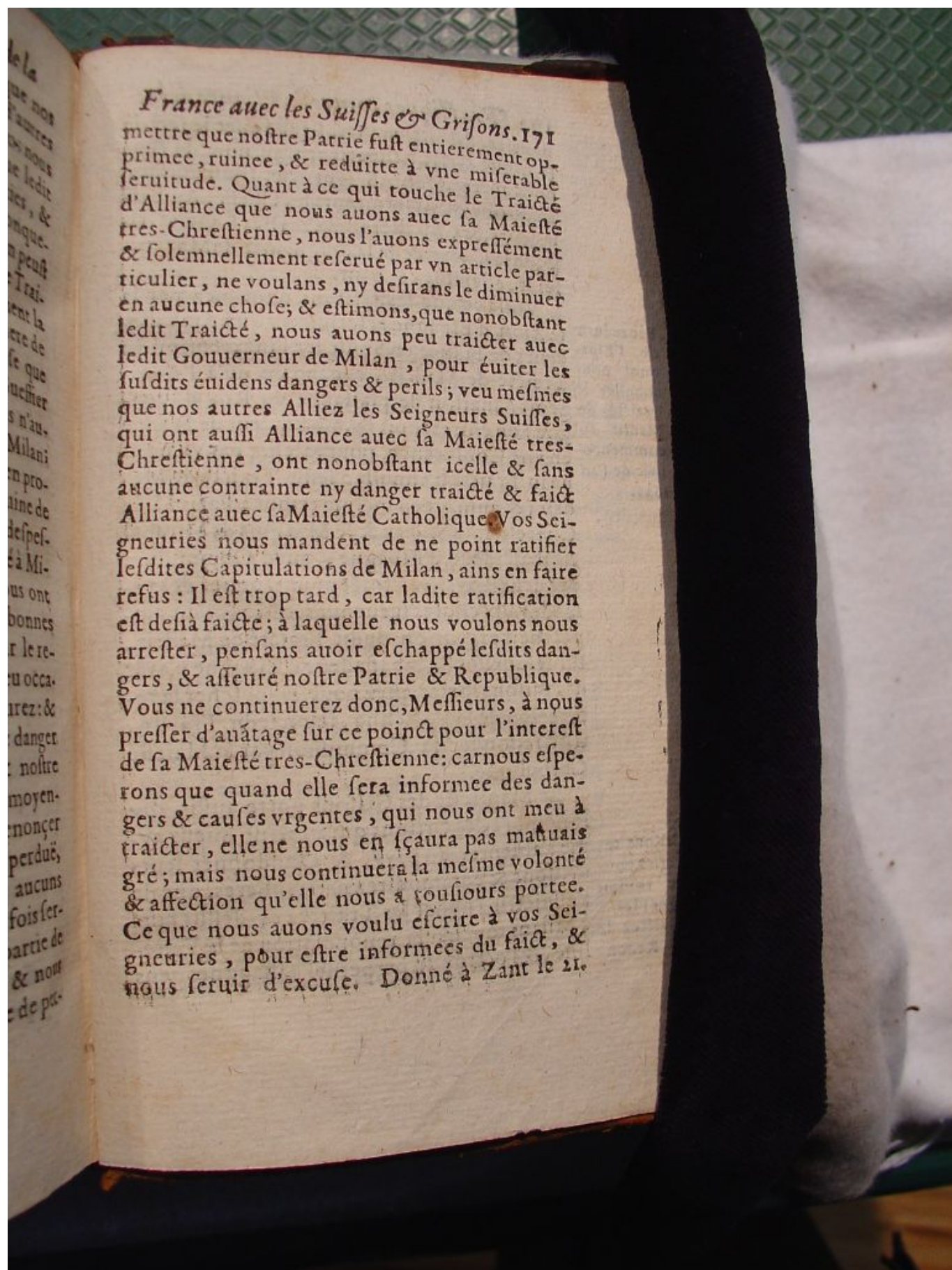
168 *Practiques contre l' Alliance de la*
 respondrons à vos Seigneuries, que n'auons
 renoncé en façon quelconque au pays de la
 Valteline; mais tous les iours naissans en no-
 stre Estat (comme en sont vos Seigneuries
 bien informées) plusieurs querelles & débats,
 desquels procedoient de tres-grands desfor-
 mes, nos subjects de la Valteline se sont à l'oc-
 casion d'iceux retirez de nostre obeyssance,
 & se sont jettez entre les bras de puissans
 Princes. Et quand vne partie de nos Commu-
 nes, les autres estans sollicitées & conseillées
 de demeurer en leurs maisons comme vos
 Seigneuries scauent, avec l'ayde d'aucuns de
 nos Confederez, ont tasché de reprendre le
 pays de la Valteline, pour le remettre sous
 nostre obeyssance, les subjects ont esté proté-
 gez par la puissante main, par la force & par
 les armes desdits Princes, qui desjà occu-
 poient partie de ladite Valteline, de sorte que
 rien ne s'est peu effectuer: occasion pourquoy
 nous nous sentans foibles contre vne si gran-
 de puissance, & insuffisans de pouuoir entre-
 tenir les garnisons necessaires pour la garde
 & seureté de nosdits pays, & de nosdits sub-
 jets y residans, nous auons par diuerses fois
 requis & prié Monsieur Gueffier Ambassa-
 deur de sa Maiesté tres-Chrestienne près de
 nous, de nous donner l'ayde que nous espe-
 rions en vertu du Traicté d' Alliance; Neant-
 moins nous n'auons peu obtenir aucun secours
 par effect: & lors que par plusieurs fois ledit
 sieur Gueffier nous a promis de nous procurer
 ladite restitution par autre moyen que par les

F
 aime
 nous
 stre
 pro
 & p
 criu
 auo
 plus
 pen
 nise
 haz
 mo
 per
 leur
 ly B
 nou
 le C
 Arc
 uer
 Ch
 & c
 Bai
 uoi
 ne
 auc
 dits
 nou
 cou
 sus
 Et
 fut
 ne
 ran

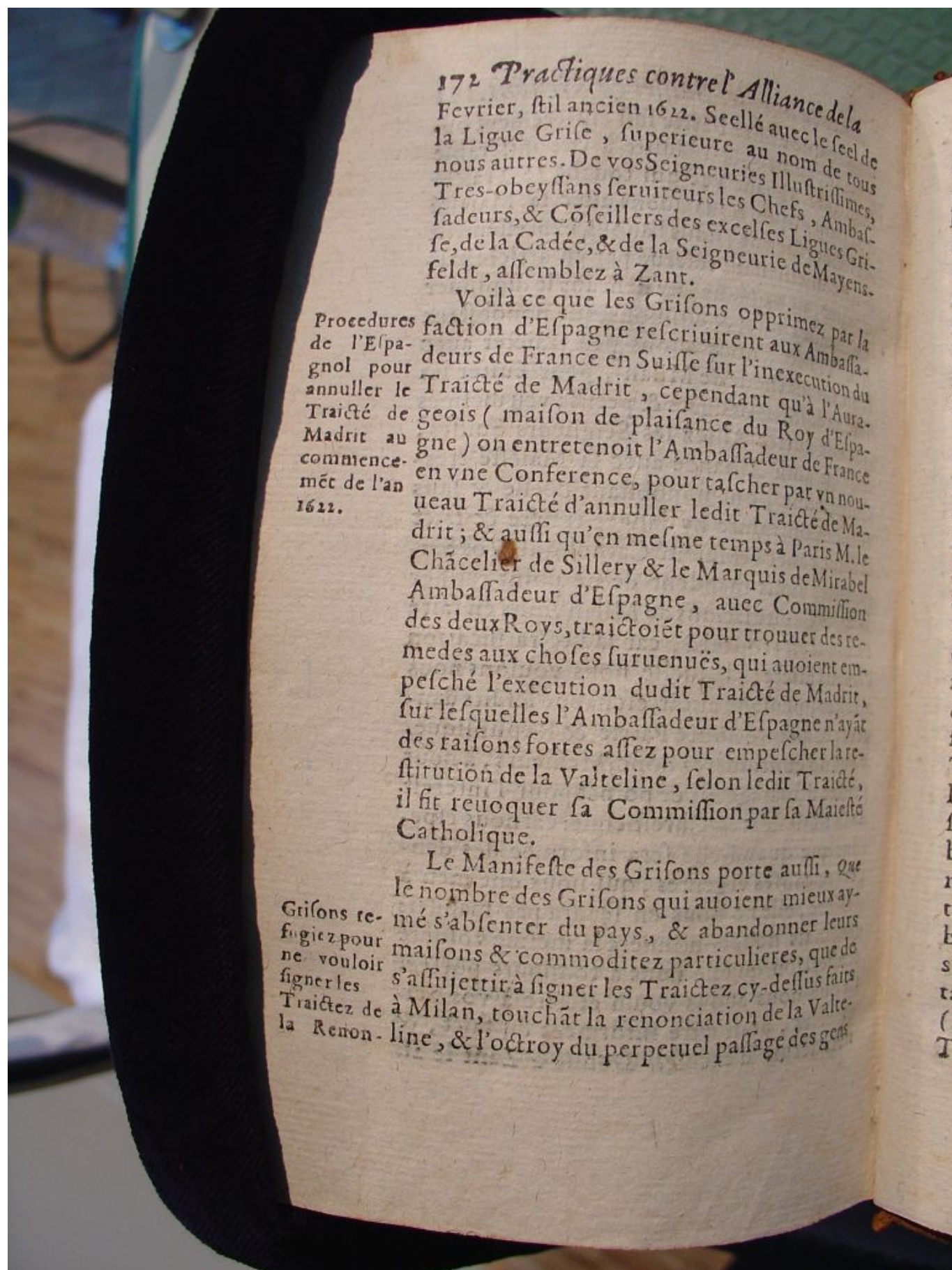


France avec les Suisses & Grisons. 169
 armes, l'effect ne s'en est ensuiuy. Et quand on
 nous proposa d'effectuer & accomplir de no-
 stre part le Traicté de Madrit, nous y auons
 promptement consenty & conformez en tout
 & par tout à ce que nous conscilloient & es-
 criuoient vos Seigneuries; mais n'ayans peu
 auoir aucun effect, & ne pouuans sans secours
 plus longuement supporter les grandes des-
 penses necessaires pour l'entretien des gar-
 nisons, quelques Communes resolurent de
 hazarder encores vne fois, & tenter tous
 moyens pour recouurer par armes ledit pays
 perdu, ayans attiré par force & contrainte à
 leurs desseins les autres Communes, & assail-
 ly Bormio, d'où nous fusmes contraints de
 nous retirer sans rien faire. Au moyen dequoy
 le Gouverneur de Milan, & le Serenissime
 Archiduc Leopold nous ont attaqué en di-
 uers endroits, pris & subiugué le Comté de
 Chiavenne, avec la Ligue des dix Droictures,
 & celle de la Cadée, excepté seulement trois
 Bailliages: ainsi nous retrouvans en estat d'a-
 uoir perdu la meilleure partie de nos pays, &
 ne pouuans esperer aucun secours humain,
 avec lequel se peult deffendre le reste de nos-
 dits pays; moins encores regagner le perdu,
 nous auons esté contraints & forcez de re-
 courir au Gouverneur de Milan, pour vne
 suspension d'armes, laquelle fut accordée:
 Et lors qu'au mesme temps le sieur Gueffier
 fut enuoyé vers nous, pour nous exhorter de
 ne passer plus outre ausdits Traictez, assen-
 tant que sa Majesté très-Chrestienne auoit





Memoires_172.jpg

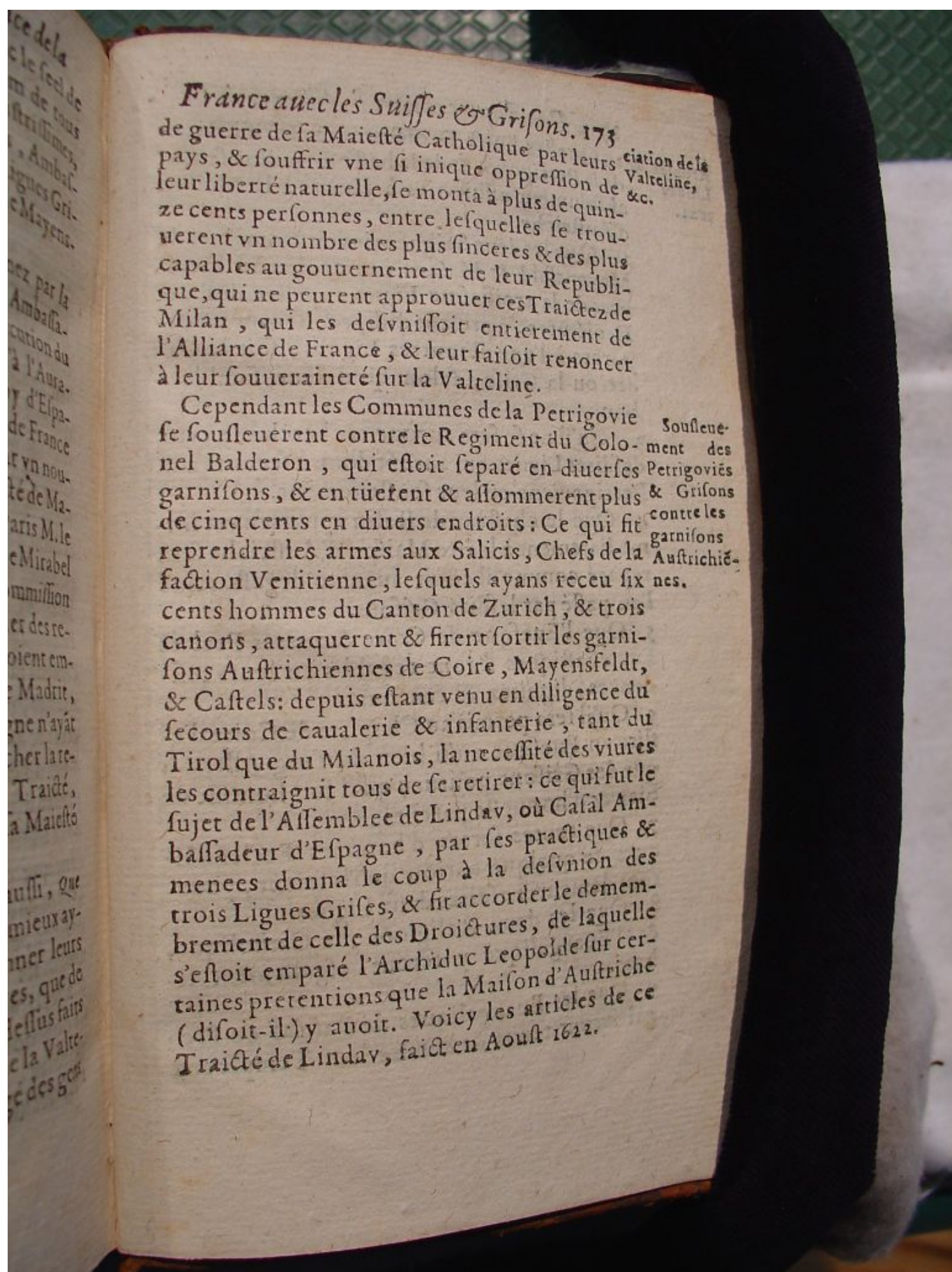


172 *Pratiques contre l'Alliance de la*
Fevrier, stil ancien 1622. Seellé avec le seel de
la Ligue Grise, superieure au nom de tous
nous autres. De vos Seigneuries Illustrissimes,
Tres-obeyssans seruiteurs les Chefs, Ambas-
sadeurs, & Cōseillers des excelses Ligues Gri-
se, de la Cadée, & de la Seigneurie de Mayens-
feldt, assemblez à Zant.

Voilà ce que les Grisons opprimez par la
faction d'Espagne rescriurent aux Ambassa-
deurs de France en Suisse sur l'inexecution du
Traicté de Madrit, cependant qu'à l'Aura-
geois (maison de plaisance du Roy d'Espa-
gne) on entretenoit l'Ambassadeur de France
en vne Conference, pour tascher par vn nou-
veau Traicté d'annuller ledit Traicté de Ma-
drit; & aussi qu'en mesme temps à Paris M. le
Châcelier de Sillery & le Marquis de Mirabel
Ambassadeur d'Espagne, avec Commission
des deux Roys, traictoiét pour trouver des re-
medes aux choses survenuës, qui auoient em-
pesché l'execution dudit Traicté de Madrit,
sur lesquelles l'Ambassadeur d'Espagne n'ayant
des raisons fortes assez pour empescher la re-
stitution de la Valteline, selon ledit Traicté,
il fit reuoquer sa Commission par sa Maiesté
Catholique.

Le Manifeste des Grisons porte aussi, que
le nombre des Grisons qui auoient mieux ay-
mé s'absenter du pays, & abandonner leurs
maisons & commoditez particulieres, que de
s'assujettir à signer les Traictés cy-dessus faits
à Milan, touchât la renonciation de la Valte-
line, & l'octroy du perpetuel passage des gens

Grisons re-
fugiez pour
ne vouloir
signer les
Traictés de
la Renon-



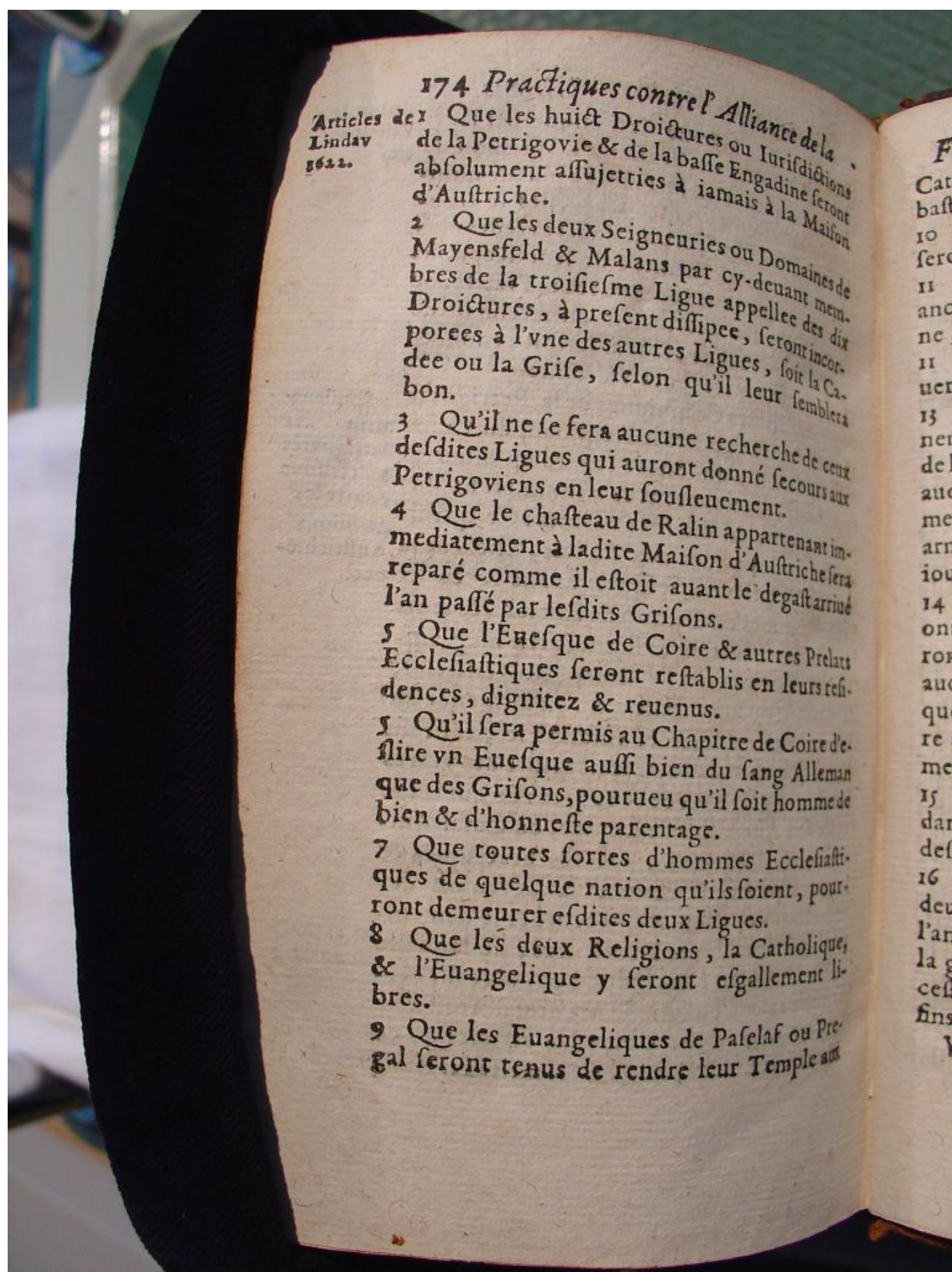


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan